

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2008

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 16/09/2008
Date d'affichage :

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry - Adjoints, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, THOMAS Martine, MM. HABERT Michel, PIOUS Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : Madame VERGNORY Françoise ayant donné pouvoir à M. JORDAT, M. DEPRESLES Daniel ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO Jean, Madame CARMIGNAC Josette

M. NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Lecture du Procès Verbal du 22/05/2008
- 2- Lecture du Procès Verbal du 9/06/2008
- 3- Lecture du Procès Verbal du 30/07/2008
- 4- Financement des travaux de voirie (*Rue Pierre Larousse, Gallois Lallier, du Mousseaux, de la Montagne*) : Emprunts
- 5- Point sur les travaux en cours (Voirie+services des Eaux
- 6- Syndicat d'électrification : enfouissement réseaux France Télécom
- 7- Création d'un poste de rédacteur
- 8- Informations et Questions diverses

1. Lecture du Procès verbal du 22 mai 2008

Lecture du procès verbal de la séance du 22 mai 2008,

- Monsieur Stéfunko précise que le bois du Loupiers a une superficie de 22ha 75 et non 2 ha 75.
- Monsieur le Maire rappelle que l'édification de clôtures, que se soit en bordure du domaine public ou entre propriétés privées, doit faire l'objet d'une déclaration préalable à faire en mairie.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Lecture du Procès verbal du 9 Juin 2008

Lecture du procès verbal de la séance du 9 juin 2008, pas d'observation des conseillers, adopté à l'unanimité.

3. Lecture du Procès verbal du 30 Juillet 2008

Lecture du procès verbal de la séance du 30 juillet 2008,

- Monsieur le Maire précise que la demande de subvention du club « amitié-loisirs » pour l'organisation du show « Elvis Hawien » prévu le 27 septembre prochain est sans objet cette manifestation n'aura pas lieu. L'actuel Président est démissionnaire.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. FINANCEMENT Travaux de Voirie (*Rue Pierre Larousse, Gallois Lallier, du Mousseaux, de la Montagne*) : **Emprunts**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Delalleau qui s'est chargée de contacter les banques pour ce financement.

a. Prêt travaux

Madame DELALLEAU expose les diverses propositions, la meilleure offre émane du Crédit Foncier de France et nous a été faite par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne.

Un débat s'engage sur la durée de prêt la plus appropriée entre 25, 30 ou 35 ans. A la majorité et après délibération, le Conseil Municipal opte pour une durée de 35 ans, et vote la réalisation auprès du Crédit Foncier de France d'un emprunt destiné à financer les travaux de voirie et d'assainissement pluvial Rue Pierre Larousse, Rue Gallois Lallier, Rue du Mousseau et Rue de la Montagne.

La Commune se libérera de la somme due au Crédit Foncier de France par suite de cet emprunt en 35 années, au moyen de semestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au **taux fixe** de 5,16% l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 150€ payable avec la première échéance du prêt.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Leruse, Maire, à signer le contrat de prêt au nom de la commune.

b. Prêt relais TVA

Madame Delalleau explique au Conseil Municipal que la Commune sera remboursée de la TVA à savoir un montant d'environ 106000€ dans 2 ans par le biais du Fonds de Compensation de la TVA. Il n'apparaît donc pas judicieux d'inclure cette somme dans le prêt travaux, mais de réaliser un prêt relais qui sera remboursé dès que la commune aura encaissée le remboursement de la TVA.

Le Conseil Municipal vote la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne d'un crédit relais de 106000 € destiné à financer la TVA des travaux de voirie et d'assainissement pluvial Rue Pierre Larousse, Rue Gallois Lallier, Rue du Mousseau et Rue de la Montagne, sur une durée de 36 mois.

La commune se libérera trimestriellement des intérêts calculés par taux fixe de 4,75%. Ce crédit sera assorti de frais de dossier d'un montant de 100 € qui seront déduits du 1^{er} déblocage de fonds. Le remboursement du capital interviendra au plus tard dans 36 mois mais pourra avoir lieu partiellement ou totalement à chaque échéance sans frais ni pénalité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur LERUSE, Maire, de signer le contrat de prêt au nom de la commune.

5. POINT SUR LES TRAVAUX ENCOURS :

a. Travaux de voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéfunko.

Il informe le Conseil Municipal que dans les rues Pierre Larousse, Gallois Lallier et du Mousseau reste seulement les enrobés à réaliser. Rue de la Montagne les bordures de trottoirs sont prêtes à être coulées. Pour des raisons techniques, la réalisation des enrobés sera effectuée dans toutes les rue en même temps et devrait débuter autour du 20 octobre prochain.

D'autre part, vu les sommes investies dans ces travaux et dans le souci de préserver le patrimoine, Monsieur Stéfunko propose d'interdire le stationnement des poids lourds sur les trottoirs sur la commune.

Au cours des travaux l'entreprise s'est efforcée dans la mesure du possible de rétablir l'accès des riverains à leur propriété chaque soir.

b. Station de traitement des pesticides

Le constructeur ayant 15 jours de retard la dalle devrait être coulée avant la fin de semaine. C'est pour cette raison que les filtres livrés ont été stockés à l'extérieur du bâtiment. Monsieur Blondat demande quand la station sera mise en service. Monsieur le Maire répond que c'est prévu pour janvier 2009.

Monsieur le Maire confirme que le montant de l'avenant pour la suppression de l'option portique est bien de 2000€.

Il précise que les réunions de chantiers pour les travaux de voirie et la construction de la station de pesticides ont lieu chaque semaine.

c. Travaux assainissement au Petit Villeblevin

Monsieur Stéfunko informe le conseil Municipal que les travaux de canalisation sont terminés, il reste la réalisation du poste de refoulement. Le raccordement des particuliers au réseau pourra intervenir début 2009.

6. Syndicat d'Electrification : enfouissement France Télécom suite alimentation station des pesticides

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser l'enfouissement des réseaux téléphoniques, en liaison avec les travaux d'extension des réseaux électriques. La dépense estimative des travaux de génie civil s'élève à 5300€ dont 50% pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens-Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les travaux et charge le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens Nord de les réaliser,
- accepte la participation financière de la commune pour un montant de 2650€
- décide d'inscrire à l'article 605 cette dépense à intervenir.

Pour information, le transformateur prévu initialement au PN44, sera implanté vers la station de traitement des pesticides, le raccordement étant un forfait il n'y a pas de conséquences financières pour la commune.

7. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Mme CHEVRE actuelle secrétaire général titulaire du grade d'Attaché Territoriale, a demandé une disponibilité pour travailler avec son époux.

Elle sera remplacée par Mlle VINCENT Aurélie actuellement en poste à la Communauté de Commune Yonne Nord et titulaire du concours de rédacteur territoriale.

Le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} Novembre 2008 :

- emploi : Rédacteur Territorial
- fonctions : secrétaire générale
- nombre : un
- temps de travail hebdomadaire : **35 heures**
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.
- charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a. Demande d'achat de matériel spécifique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Directrice de l'école Primaire, concernant l'acquisition de matériels spécifiques d'un montant de 211,69€ pour un enfant atteint de dyspraxie afin qu'il puisse travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil Municipal est favorable.

b. Accueil des élèves en cas de grèves des enseignants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret d'application pour l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants a été publié et prend effet au 1^{er} septembre 2008.

Monsieur Spahn précise qu'il va falloir constituer un « vivier » de personnes susceptibles de garder les enfants. Cette liste sera proposée à l'Académie, aucune compétence n'est exigée, mais ces personnes ne doivent pas avoir fait l'objet de condamnation.

Dans le meilleur des cas elles seront prévenues 48h à l'avance.

L'accueil pourra se faire dans les locaux scolaires, concernant la responsabilité, l'Etat se substitue au Maire. Contact a été pris avec la Communauté de Communes Yonne Nord.

En tout état de cause les enfants seront pris en charge dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires que dans le cadre scolaire.

c. Monsieur Lecourtier

- Suite à l'incendie du transformateur Rue Berthelot, il demande quand l'éclairage public sera rétabli. Monsieur le Maire précise que les assurances sont en débat pour connaître le propriétaire des murs à indemniser.
- Demande quand les élagages seront fait rue de flagy.

d. Madame Delalleau

- informe que le CCAS s'est réuni le 11 septembre dernier, et comme à habituellement des colis seront distribués aux aînés âgés de 80 ans et +

- e.** Monsieur Nauguet
- Demande quand les jeux seront réinstallés au foyer communal. Monsieur le Maire répond que l'installation aura lieu dès que l'assurance aura donné son accord au devis d'environ 7000€ qui lui a été adressé.
- f.** Monsieur Jordat
- Informe de la dernière réunion du SIVU Fourrière du Sénonais, il a été notamment voté un règlement intérieur, fixé les indemnités en cas d'accueil d'animaux, rappelé que la fourrière accueille uniquement les animaux errants, mais ne prend pas les chats car il y en a de trop.
 - La réfection des peintures extérieures des bâtiments de l'espace Heindenburg avance bien.
- g.** Monsieur Pfeffer
- Le 28 août dernier, le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une journée sports. Une vingtaine d'enfants a participé, c'est une bonne expérience à renouveler
- h.** Monsieur Spahn
- Le bulletin de rentrée scolaire est sorti, n'hésitez pas à nous faire-part de vos observations Cela pourra aider à satisfaire le plus grand nombre.
 - les horaires de trains feront l'objet d'une prochaine édition puisqu'il va y avoir des changements prochainement.
 - Demande que le sujet de la sécurité autour des écoles soit débattu lors d'une prochaine réunion.
- i.** Monsieur Stéfunko
- L'automne approchant, il demande si des contacts ont été pris pour étudier les économies d'énergie à réaliser dans la commune (éclairage public, bâtiments communaux). Monsieur le Maire répond que demain a lieu le salon Cité89 à Auxerre Expo, et que des contacts seront pris.
 - Demande quand les barrières du petit Villeblevin seront réparées.
 - Dit qu'il serait bien de prendre position sur l'opération cœur de village.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance.